



## L'avenir des retraités ?

### Sommaire

<b>Nos contributions à la France</b> .....	3	<b>Cumul emploi/retraite</b> .....	7
<b>Impôts</b> .....	3	<b>Europe</b> .....	8
• Pourquoi les retraités ont droit à la déduction des 10 % et pourquoi ils doivent la garder ?		• L'Europe est à vous pour connaître vos droits	
<b>Sécurité sociale :</b> .....	6	• Les retraites en Grèce	
• État de la Sécurité sociale		<b>Divers</b> .....	8
<b>Retraite :</b> .....	6	• Informations internet sur la retraite	
• Pension mensuelle moyenne			



## Alerte – la Sécurité sociale maladie est en longue maladie

Depuis une quinzaine d'années, nous payons plus, nous sommes toujours plus mal remboursés et la Caisse affiche un déficit : où se trouve l'explication ?

- L'affranchissement postal était gratuit
- Les retraités ne payaient pas de cotisation
- Nous recevions des médicaments « Princeps » et non des « génériques ».
- Les médicaments étaient remboursés et maintenant 1 300 ne le sont plus qu'à 30 %
- La boîte de médicament ne donnait pas lieu à une prise en charge par le patient de 0,50 euro. Idem pour les actes des auxiliaires de santé
- Prise en charge de 2 euros par transport sanitaire
- Nous payons un forfait hospitalier depuis 1984
- Les séjours en hôpital sont plus courts
- Les hôpitaux ont été réorganisés (ARS)<sup>1</sup>
- Nous passons par un parcours de soins
- Les médecins ont des objectifs à tenir
- Nous payons 1 euro par consultation depuis 2005
- Pratiquement plus de visites à domicile
- Forfait de 18 euros pour les actes lourds : radiologie – biologie...
- Toutes les transmissions numériques ont donné lieu à une réduction de 14.000 salariés de la Sécurité sociale depuis 2003
- Facturation des transmissions des décomptes de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé (Noémie)
- Les droits d'accès à la Sécurité sociale ont été ramenés à 1 an après la fin de cotisation.
- Prélèvements supplémentaires sur l'alcool – le tabac – l'intéressement – la participation – le chiffre d'affaires des complémentaires santé

Il serait grand temps de mettre tout cela à plat car notre système devient illisible.

Tous les prélèvements ne sont pas des cotisations affectées, y compris la C.S.G.<sup>2</sup> et la C.R.D.S.<sup>3</sup> et peuvent nous laisser supposer que l'argent ne va pas au bon endroit.

Il serait étonnant que l'allongement de la durée de vie soit le mal qui ronge ce grand malade.

**Marc Bader**  
Président

---

1 Agence Régionale de Santé  
2 Contribution Sociale Généralisée  
3 Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

## Nos contributions à la France

Sous l'appellation de la solidarité, de l'équité, la Cour des comptes, le gouvernement, le projet de loi des finances, le projet de loi de la Sécurité sociale et quelques autres réflexions conduisent à matraquer les retraités.

Voici quelques explications :

### Concernant les retraités :

- La taxe de 0,30 % au 01/04/2013 uniquement demandée aux retraités imposables et versée pour un an au Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV). Encaissement annuel 350 millions d'euros.



Comme nous avons déjà cotisé pour les retraités, nous allons maintenant encore cotiser pour nous !

Théoriquement cette cotisation ne sera demandée qu'en 2013. À revoir.

- Taxe de 0,30 % à partir du 01/01/2014, uniquement demandée aux retraités imposables.

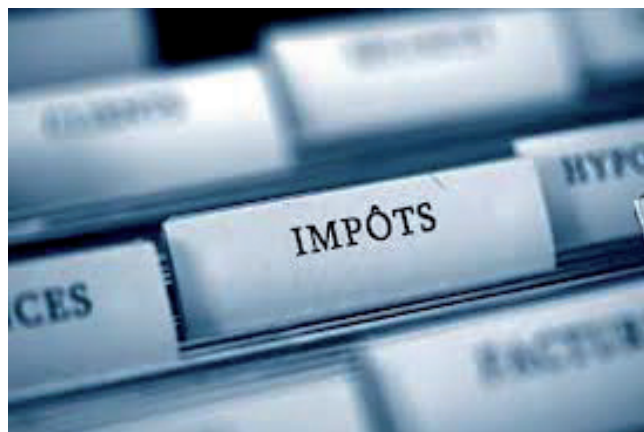
Question, le versement se fera sur combien de temps ? Et quand prévoir son augmentation ?

Ah, nous oublions de le dire, c'est pour la dépendance (encaissement annuel, 700 millions d'euros). On nous prend notre argent pour le redistribuer !

- Abattement de 10 % sur nos impôts. Bien entendu, cela ne concerne que les retraités imposables. Cette œuvre de démolition sera faite sur plusieurs années et sera donc plus indolore. Là, nous nous retrouvons dans la peau des hauts fonctionnaires et politiciens, les mêmes qui n'ont pas regardé le présent dossier car sinon, ils ne se lanceraient pas dans des projets qui n'ont rien à voir avec la réalité et sont injustes. Les 10 % sont plafonnés à 3 660 euros.

De plus, il y a déjà eu la suppression de la 1/2 part pour les veuves et veufs.

Recette annuelle prévue : 2,7 milliards d'euros



## Impôts

### Pourquoi les retraités ont droit à la déduction des 10 % et pourquoi ils doivent la garder ?

Contrairement à ce qui est affirmé, les 10 % de déduction dont bénéficient les retraités ne sont pas liés à la notion de frais professionnels, ce qui serait effectivement peu cohérent.

Cette déduction est le résultat de changements intervenus au travers des législations fiscales qui ont fait évoluer les calculs des bases imposables et les barèmes de l'impôt sur le revenu.

Il est indispensable de toujours rappeler que le système fiscal français est déclaratif, que les salariés sont déclarés par des tiers, que la fraude fiscale existe et qu'elle représente depuis de très nombreuses années environ 12 % du budget global de l'État.

Au début des années 1970, pour tenir compte des possibilités de fraude des contribuables autres que les salariés, les commerçants et les artisans payaient en plus de l'impôt sur le revenu une taxe complémentaire calculée sur leur revenu imposable. M. GISCARD D'ESTAING, ministre des finances, ayant affiché une volonté politique de lutte contre la fraude fiscale, supprimait cette taxe complémentaire. Cette suppression bénéficiait donc aux contribuables non déclarés par des tiers.

Dans les années 1980, il a été décidé de supprimer les 20 % de déduction sur le montant des revenus déclarés par des tiers, déduction dont bénéficiaient les salariés et les retraités. Pour tenir compte de cette suppression, le barème d'impôt sur le revenu était censé intégrer l'augmentation d'impôt qui en résultait. Cette mesure favorisait de fait les contribuables autres que les salariés et

les retraités. Par ailleurs, cette mesure était également liée à la création des centres de gestion agréés, pour les déclarations de résultats des BIC, BNC (commerçants, artisans, professions libérales). Cette création étant présentée comme une garantie de plus grande sincérité dans la déclaration de leurs revenus.

C'est dans ce cadre que les 10 % de déduction ont été accordés pour les retraités avec un montant plafonné à 3 660 € par foyer fiscal.

Cette déduction de 10 % a été prise par souci d'équité, compte-tenu du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées (les grands bénéficiaires étant les contribuables autres que les retraités et les salariés) et que par ailleurs ils avaient été et continuaient d'être déclarés par des tiers sans participation à la fraude fiscale toujours aussi élevée.

Le présent texte a été mis à notre disposition par la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique).

Nous tenons à les en remercier.

- Cotisations aux mutuelles santé : celles-ci deviennent de plus en plus chères suite au désengagement permanent de la Sécurité sociale, dépassements d'honoraires, mais aussi les prélèvements de taxes. Ne pas oublier que contrairement aux salariés, les retraités ne peuvent pas déduire leurs cotisations des impôts.
- C.S.G. de 6,6 % relevée à 7,5 %, démentie aujourd'hui mais qui ressortira du chapeau un jour ou l'autre  
Recette annuelle prévue : 1,2 milliards d'euros
- Fin de l'exonération des majorations pour enfants dans le cadre des retraités ayant élevé 3 enfants et plus.  
Recette annuelle : 800 millions d'euros
- Retraites chapeaux ou sur-complémentaires : pénalisation par de nouvelles taxes. On part de l'entreprise avec une certitude, un contrat, et une fois à la retraite, c'est le changement fiscal tous les ans.
- Rupture conventionnelle (futurs retraités)  
De zéro à 72 744 euros : forfait social de 20 % payé par l'employeur

À partir de 72 745 euros : paiement des cotisations sociales

Recette annuelle : 330 millions par an.

### Face aux impôts, nous serions 9,5 millions de retraités payeurs de l'impôt sur 16 millions de retraités français.

- Comme la solidarité est aveugle, payée uniquement et toujours par les mêmes, il vaut mieux gagner moins, travailler moins, ne pas payer d'impôts, profiter des différentes allocations de solidarité ou des aides diverses pour en gagner plus.

Le montant des impôts payés n'étant pas déductible, c'est déjà une perte supplémentaire sur le budget de la famille.

Le problème se pose aussi pour les retraités qui ne peuvent survivre que lorsqu'ils restent à deux. Après un décès et surtout en principe celui de l'homme, l'épouse doit vendre les biens car elle n'arrive plus à payer les taxes locales, l'énergie, etc...

Dans la solidarité, on ne fait jamais la différence entre les personnes ayant décidé de leurs conditions de vie, par exemple une personne salariée, l'autre au domicile, choix d'être intérimaire pour pouvoir prendre plus de vacances, choix de rester au R.S.A... à côté de cela, il y a effectivement des personnes ayant eu moins de chance, moins de capacité et qui se retrouvent en difficulté.

Il existe aussi une autre attaque de nos catégories pour essayer de démontrer qu'il faudrait un calcul de retraite pour les ouvriers qui vivent moins longtemps et pour les cadres qui vivent plus longtemps. Cela sous-entend que nous consommons les cotisations des autres, alors là, pas de solidarité, chacun pour soi.

Une dernière lecture de la retraite sur ce sujet est encore pire car elle explique que seuls les cadres ont des bonnes retraites car avec de bons salaires, on arrive plus facilement à avoir 25 bonnes années pour le calcul CNAV.

Ne cherchez pas, cette approche nous arrive toujours du même syndicat, qui prépare avec le MEDEF la fin du régime AGIRC !

### Pénalisation des salariés et des retraités.

- Taxe sur la bière, rentrée financière de 480 millions.

- **Hausse des cigarettes et du tabac.**  
Recette pour une année pleine : 250 millions d'euros avec une nouvelle prévision de hausse de 5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2013.  
Bien entendu, c'est mauvais pour la santé, mais il faudrait trouver d'autres taxes si tout le monde s'arrêtait de fumer !
- **Hausse des cotisations retraite des hôpitaux et des collectivités territoriales.** C'est encore la Sécurité sociale (plus de déficit) et nous, les quelques payeurs d'impôts, qui allons devoir régler.  
Rendement 630 et 200 millions d'euros par an
- **Impôts :** le taux des prélèvements de la France passera quand même de 45 à 46,5 % en 2013, de plus, il y a également l'élévation des redevances audiovisuelles.
- **Taxe d'acheminement EDF-GAZ** destinée au financement du régime de retraite.  
Recette : 160 millions d'euros par an.
- **Travailleurs à domicile :**  
Fin des forfaits, mise en place de cotisations sur le salaire réel.  
Recette 2013 : 340 millions à la Sécurité sociale et 135 millions aux autres régimes.
- **Travailleurs français frontaliers.**  
Pour 2014, ils devront payer des cotisations maladie à la Sécurité sociale française : 130 000 personnes concernées.  
Les obliger à adhérer consiste à les faire démissionner des mutuelles ou des assurances santé dont la gestion est remarquable. Augmenter les cotisations à la sécurité sociale entraîne également des remboursements maladie.  
Cela creusera peut-être encore plus le déficit !  
Il y avait certainement plus urgent à faire !
- **Nouvelles taxes sur le capital :** tous égaux et payeur
- **Fiscalité écologique à venir !**
- **La CRDS** devrait passer de 0,50 % à 0,56 %
- **Baisse de l'exonération sur les successions** avec un retour de 150 000 euros à 100 000 euros. Cela revient aussi à dire que pour l'héritage d'une maison ou d'un appartement, un enfant payera des impôts. Deux enfants en payeront un peu et trois enfants n'en régleront pas.
- **Nouvelles contraintes sur les transports de malades (ambulance).**  
Il y a eu de l'exagération, c'est certain, mais les réduire pour les personnes âgées face au regroupement des hôpitaux spécialisés et de plus en plus lointains, cela se discute.
- **Terrains non bâtis et non agricoles :** prévision d'application d'une nouvelle taxe.
- **Réduction des cotisations** de certaines entreprises de 40 milliards. Cela revient, en principe, à nous faire payer les allocations familiales soit 4 points de C.S.G. supplémentaires, ce qui revient en fait à prendre beaucoup de pouvoir d'achat et à faire baisser les revenus disponibles.
- **Taxes locales** (foncier, habitation, ordures ménagères)  
Il est prévu de mettre fin aux exonérations en cours (âge, revenus).  
De plus, les augmentations réelles des taxes deviennent exagérées et bientôt insupportables.  
Taxe foncière : + 32,5 % en 8 ans  
Taxe d'habitation : + 35,5 % en 8 ans  
Pour les ordures ménagères, c'est la course en avant, bientôt impayable.
- **Energie :** après une 3<sup>ème</sup> augmentation du gaz en 2012, nous allons subir des augmentations débridées de l'électricité et cela pour plusieurs raisons :
  - Mise en place des compteurs communicants LINKI (l'Europe devrait en être équipée à 80 % en 2020)
  - Démantèlement du nucléaire
  - Construction de nouvelles sources de production d'électricité
  - Régulation de la consommation des foyers
  - Ne parlons pas du mazout ou du carburant de nos voitures
- **Transport SNCF :** la carte Senior vient de passer de 56 à 70 euros et la réduction sur les voyages est diminuée de 50 à 40 %.

### Quelques explications :

Pourquoi tout cela ?

Car depuis longtemps tous les pays fonctionnaient avec des budgets en déficit et un jour, bien évidemment, il faut payer.



La remarque est valable pour tous nos dirigeants, qu'ils soient de la droite ou de la gauche.

De plus, nous n'avons plus de plan ni à court ni à moyen terme ni à long terme. La sidérurgie en est un bel exemple malheureusement.

Aujourd'hui, nous avons une statistique qui nous informe que les plus de 60 ans seront plus d'un milliard dans le monde. Intéressant pour prévoir les fonctionnements, les financements. Comme rien n'existe de nos jours, tout le travail réalisé est en pure perte. Les mauvais investissements de l'Etat et des collectivités sont légions, aussi ferions-nous mieux de mettre de l'ordre en priorité sur ces sujets plutôt que d'augmenter en permanence nos cotisations et impôts.

Dans les explications des nouveaux coûts que nous impose l'Etat français, on a tenté de nous dire que c'était peu de choses. Un, deux, trois, sept... euros. Oui mais en additionnant l'ensemble c'est autre chose. Alors arrêtez de nous prendre pour des lanternes ou des illettrés !

Les explications démagogiques ne passent plus.

Allez-vous vous laisser faire ?

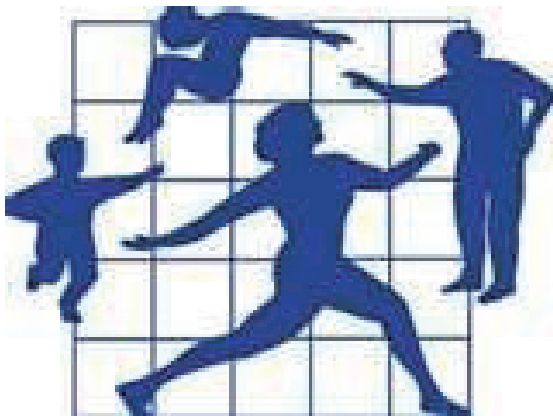
**Mobilisons-nous pour une justice, fiscale, respectueuse de tous.**

## Sécurité sociale :

### État de la Sécurité sociale :

#### Régime Général et Solidarité Vieillesse

En déficit depuis 2002 pour un total de 160 milliards d'euros.



Prévisions (en milliards d'euros)	2012	2013
Régime Général	- 13,3	-11,4
Régime Général et Fonds de Solidarité Vieillesse	-17,4	-13,9

#### Les cotisations Sécurité sociale :

Cotisations : 64 % du total

Plus CSG : 16 %

Plus 50 taxes : 20 %

Etant donné que ces taxes ne sont pas affectées, nous pouvons avoir des doutes sur les transferts opérés.

#### Les Réflexions en cours :

- Mission et financement des médecins
- Dépassement d'honoraires
- Soins
- Organisation de l'hôpital
- Baisse des médicaments (1 milliard)
- Lutte contre la fraude

Peut-être des surprises à prévoir ! ?

## Retraite :

### Pension mensuelle moyenne

Le montant 2010 tous régimes confondus s'établit à 1 216 euros par mois. Il faudra bientôt nous expliquer comment il convient de faire pour arriver à vivre décemment. Avec des montants de cette valeur, nous n'avons plus besoin de parler « pouvoir d'achat » car tout cela ne veut plus rien dire face aux dépenses « contraintes »

- Impôts (TVA – Revenus – Habitation – Foncière – Ordures – CSG – CRDS)
- Energie (chauffage – électricité – gaz – eau – internet)
- Logement (location – entretien – mise à niveau – isolation – charges ...)
- Electroménager (Durée de vie réduite des matériels)

- Produits alimentaires
- Cotisations : Maladie Sécurité Sociale, Complémentaire santé (Franchises – Dépassement d'honoraires – Reste à charge – Forfait hospitalier – Assurance auto – Assurance Habitation – Autre assurance)
- Transports
- Autres produits et équipements
- Habillement
- Loisirs et culturels

## Cumul emploi/retraite



Dans un récent rapport, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) estime aujourd'hui à 500 000 le nombre d'actifs retraités en France. L'engouement pour le dispositif cumul emploi-retraite daterait de 2004.

traite daterait de 2004.

L'IGAS identifie trois modalités de cumul emploi-retraite. Il y a, d'une part, le cumul « inter-régime » qui concerne des retraités percevant une pension d'un régime et qui exercent une activité relevant d'un régime autre que celui qui verse la pension. Cette forme de cumul n'est pas réglementée et est, de ce fait, mal connue. D'autre part, le cumul « intra-régime » qui concerne les retraités exerçant une activité affiliée au même régime que celui qui leur verse une pension. Il peut prendre la forme d'un cumul intra-régime « intégral » ou « plafonné ».

Dans ce rapport, l'IGAS souligne les multiples avantages de ce dispositif (augmentation du taux d'emploi des plus de 60 ans, souplesse dans l'aménagement des fins de carrière, renforcement du droit au travail, pérennité financière des régimes de retraite) et propose plusieurs pistes d'actions pour favoriser sa montée en puissance :

- La fusion de toutes les formes de cumul, intra et inter-régime, plafonné et intégral. Elle permettrait, selon elle, d'y apporter quatre améliorations importantes :
  - Egalité juridique d'accès au cumul et d'exercice de l'activité dans le cadre de ce cumul fusionné

- Une simplification du droit, qui allègerait le coût de la gestion du dispositif
- Une information rendue plus transparente et accessible et qui permettrait d'apporter plus de clarté dans les choix qui s'offrent au futur retraité,
- Un suivi unifié du cumul emploi-retraite, qui intégrerait les formes les plus mal connues du cumul inter-régime.
- Dans un souci d'équité et d'incitation à l'activité professionnelle, l'IGAS propose de mettre en place un mécanisme d'intéressement pour le minimum vieillesse.

Autre temps, autres mœurs ! Le recours au cumul emploi-retraite se banalise. Attention, en Amérique, c'est la norme.

La vérité, c'est que les retraites sont insuffisantes et qu'elles nécessitent un complément, pour une personne vivant seule, un retraité ayant encore des frais importants (logement, études des enfants, etc...)

Ils étaient	en 2005 : 120 000
	en 2010 : 310 000
	en 2012 : 500 000

Autre modèle de complément financier : garder des résidences principales pendant l'absence des propriétaires.

**Tout ceci voudrait dire qu'il y a du travail et que cela pourrait devenir la règle ?**

**Attention ! Il faudrait plutôt se battre pour obtenir des retraites satisfaisantes plutôt que pour des palliatifs !**



## Europe

### L'Europe est à vous pour connaître vos droits :

- ☎ En formant le numéro unique gratuit  
00 800 6 7 8 9 10 11
- ✉ En renvoyant un courriel ou en visitant votre centre local d'information  
Europe Direct  
europedirect.europa.eu

Trouvez des informations pratiques sur vos droits et les possibilités offertes par l'Union européenne

europa.eu/youreurope

- les sujets abordés :
- Travail – permis de travail, Sécurité sociale, qualifications professionnelles, impôts
- Santé – visites chez le médecin, ordonnances médicales, assurances maladie, remboursements
- Shopping – achats sur internet, protection des consommateurs, compte en banque, etc...
- Véhicules – permis de conduire, assurance auto, immatriculation de véhicules
- Famille – vie commune, mariage, enfants, allocations
- Education – scolarité, enseignement supérieur, échanges d'étudiants, certificats et diplômes
- Voyages – visas d'entrée, droits des passagers, voyages avec des animaux de compagnie
- Séjour – procédures administratives, droits et obligations

### Les retraites en Grèce :

Le ministère grec a décidé de supprimer le versement des pensions de retraite aux personnes qui ne se sont pas présentées au recensement de 2011. La mesure, qui concerne moins de 3.000 retraités, devrait rapporter 14 millions d'euros.

## Divers

### Informations internet sur la retraite

<http://vosdroits.service-public.fr>

Site de l'administration française. Des tableaux traitent des différents cas :

salariés du privé, fonctionnaires, agents non titulaires de la fonction publique.

Il propose aussi des liens sur tous les sujets liés à la retraite : calcul de la pension, retraite anticipée...

[www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

Présentation de l'Agirc et l'Arrco. Ce site très complet permet de voir l'étendue du fonctionnement de ces caisses au travers de rubriques comme le calcul des points de retraite, les annuaires des groupes de protection sociale... Il s'adresse aux particuliers tout autant qu'aux entreprises.

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Le site de l'assurance retraite donne peu d'informations sur les caisses. En revanche, il permet d'accéder pour chaque département ou région au site adéquat. Ainsi, celui des Pays de la Loire ? CARSAT, qui fournit toutes les informations nécessaires à ses adhérents pour effectuer leurs démarches.

[www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

Site commun aux 35 organismes de retraite obligatoire (base et complémentaire) qui se sont réunis au sein d'un groupement d'intérêt public. Si la partie dévolue aux caisses est assez réduite (accès via des liens), son interface simple et agréable permet de trouver facilement les informations recherchées.

**Le présent numéro d'UNIR INFORMATIONS a été envoyé au Président de la République et au Premier ministre et diffusé à l'ensemble de la presse française**